

**COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE**  
**COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017**

CCPRF. Présentation du bilan de l'activité 2016 du SPANC.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le bilan de l'activité 2016 du SPANC.

CCPRF. Approbation convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture d'accès internet et de réseau MPLS.

Approbation : Abstention : 1 - Pour : 15

Le regroupement de commandes entre la commune de Janzé (Porteur du projet) et la CCPRF a pour but : plus de sécurité et plus d'économie. (maintenance prise en charge par la Communauté de Communes)

Travaux de voirie, programme 2017 : choix des entreprises pour le débroussaillage et le PATA

Débroussaillage : M. Lecomte n'ayant pas participé au vote, le conseil municipal retient la proposition d'ETA Heudes de Ste Colombe s'élevant à 6120 € ht soit 7344 € ttc.

PATA : Le conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise Sauvager TP de Châteaubriant s'élevant à 13360 € ht soit 16032 € ttc (Début fin juin par la partie Est de la commune).

Service technique : acquisition d'une tondeuse.

Le conseil municipal retient la proposition d'EARL Cyril motoculture de Retiers pour l'acquisition d'une tondeuse HONDA (Carter de coupe 53cm) d'un montant de 1666.67 € ht soit 2000 € ttc.

Extension du cimetière : convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le Syndicat d'Urbanisme

L'étude de sol étant faite, le dossier poursuit son avancement.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le Syndicat d'Urbanisme pour un temps de travail estimé à 9 demi-journées (350 € par demi-journée) soit un coût de 3150 € ht (début de travaux envisagé début 2018).

Aménagement du Parc du Lavoir. Eco-pâturage : convention, clôture et abri

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention décrite.

Coût pour la commune : abri et clôture 1778.54 € ht soit 2134.25 € ttc.

Une participation de 300 € par an pour M. ROUSSEL.

Bâtiments communaux : remplacement des extincteurs, remplacement chauffe-eau à l'Ecole publique.

Le conseil municipal retient à l'unanimité l'entreprise VULCAIN, agence de La Guerche de Bretagne pour le remplacement des extincteurs d'un montant de 1146.91 € ht soit 1376.30 € ttc.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix de l'entreprise MASSON de Retiers pour le changement du chauffe-eau (150L) de l'école publique pour un montant de 387.09 € ht soit 464.51 € ttc.